



Préparation aux concours de Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1^{ère} et 2^{ème} catégories Spécialité MUSIQUE, DANSE, ART DRAMATIQUE

L'accès à cette préparation est soumis à un **test d'orientation** préalable (sauf pour la voie EXTERNE qui ne comporte pas d'épreuve écrite).

	Concours interne	Concours externe
Epreuves d'admissibilité	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour Etude de cas <i>Méthodologie – 3 devoirs – 1 concours blanc – 3 webinaires de correction</i> Présentiel : 9 h / 1,5 jours Distanciel : 22 h / 3,6 jours	Apprendre en autonomie <i>Apprendre à apprendre – utilisation des ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour
Apport de connaissances	Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours	Culture territoriale Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours
Epreuves d'admission	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation (pour les admissibles) – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour	Entretien avec le jury <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation (pour les admissibles) – ressources à distance</i> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.

L'inscription au concours ou à l'examen se réalise via le site <https://www.concours-territorial.fr/>